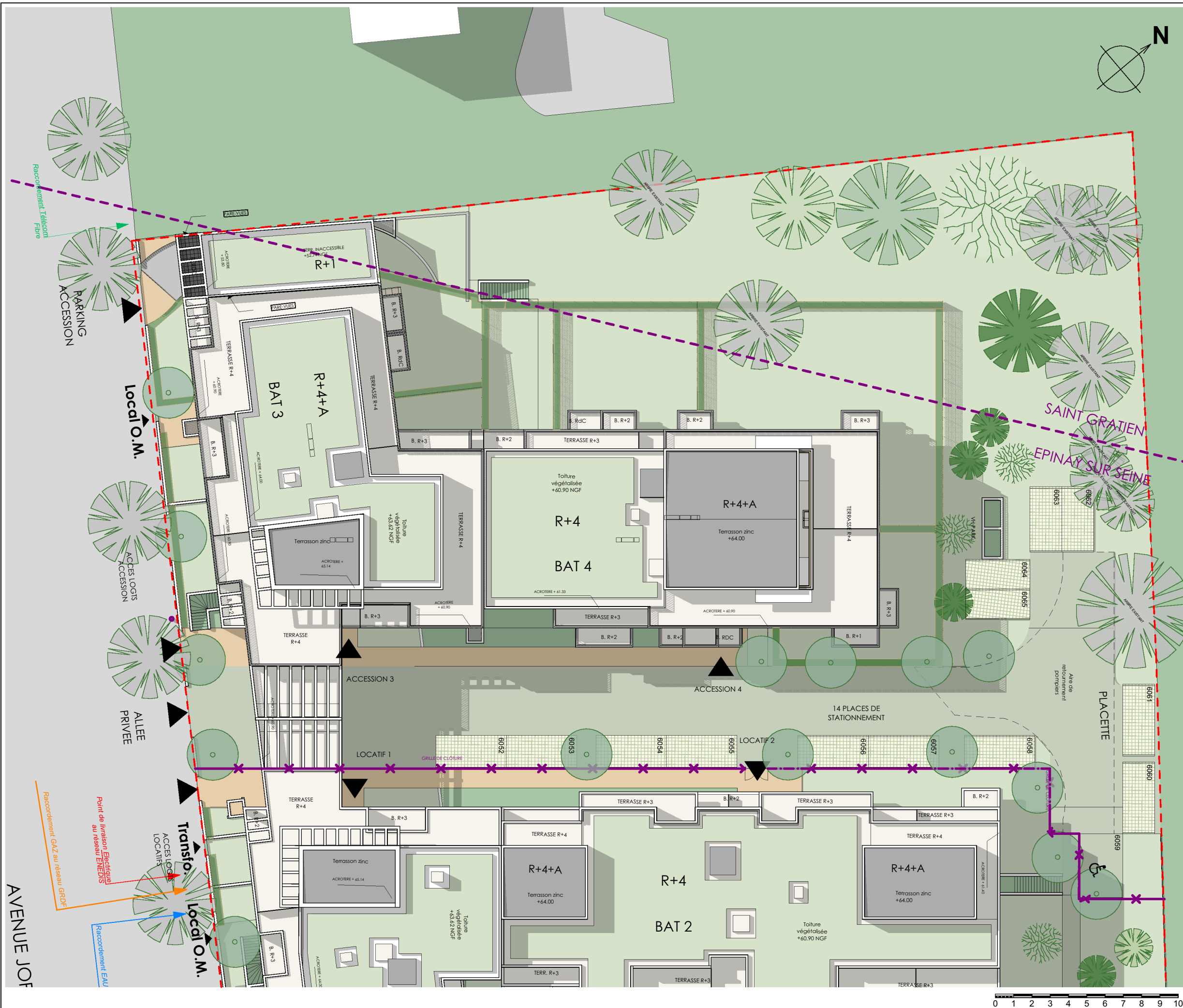




Plan de masse



NOTA : des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les surfaces sont approximatives. Les retombées, soffites, faux-plafonds, équipements sanitaires, radiateurs ainsi que le calepinage et dimensions des carrelages sont figurés à titre indicatif, et peuvent subir des modifications pour impératif technique. Le mobilier est donné à titre indicatif.

INDICE : 1      DATE : Mai 2026